



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

MRC DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE ASSEMBLÉE STATUTAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2023

À l'assemblée statutaire du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville, le mercredi 13 décembre 2023 à 15h30, sont présents les représentants de chacune des municipalités suivantes:

Madame Liza Poulin, mairesse	Ville de Blainville
Madame Christine Beaudette, mairesse	Ville de Boisbriand
Monsieur Gilles Blanchette, maire	Ville de Bois-des-Filion
Monsieur Jean Comtois, maire	Ville de Lorraine
Monsieur René Villeneuve, conseiller	Ville de Rosemère
Madame Julie Boivin, mairesse	Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
Monsieur Christian Charron, maire	Ville de Sainte-Thérèse

formant quorum sous la présidence du Préfet, monsieur Eric Westram, maire de la Ville de Rosemère.

Est également présent :

Monsieur Kamal El-Batal, directeur général
et secrétaire-trésorier

MRC de Thérèse-De Blainville

2023-12-221

OBJET : Ouverture et suspension de l'assemblée

Il est proposé par Monsieur Christian Charron
Maire de Ville de Sainte-Thérèse
appuyé par Monsieur Jean Comtois
Maire de Ville de Lorraine

QUE l'assemblée statutaire du mercredi 13 décembre 2023 soit et est ouverte et suspendue, afin de permettre aux membres du conseil de terminer l'agenda du comité plénier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-12-222

OBJET : Réouverture de l'assemblée

Il est proposé par Monsieur Christian Charron
Maire de Ville de Sainte-Thérèse
appuyé par Monsieur Jean Comtois
Maire de Ville de Lorraine

QUE l'assemblée statutaire du mercredi 13 décembre 2023 soit et est réouverte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-12-223

OBJET : Période de questions

Un citoyen et producteur assiste à l'assemblée et demande des précisions concernant le procès-verbal de la séance du 13 avril 2022 du Comité consultatif agricole (CCA) de la MRC.

Le préfet, la préfète suppléante et le directeur général ont fourni les précisions et les réponses en regard des questions dudit citoyen.



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

N° de résolution
ou annotation

2023-12-224

OBJET: Adoption – Ordre du jour

Il est proposé par Madame Liza Poulin
Mairesse de Ville de Blainville
appuyé par Monsieur Jean Comtois
Maire de Ville de Lorraine

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance, tel que reproduit.

1. **Ouverture et suspension de l'assemblée**
2. **Réouverture de l'assemblée**
3. **Période de questions**
4. **Adoption de l'ordre du jour**
5. **Approbation et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 novembre 2023**
6. **Aménagement, gestion des cours d'eau, environnement et rénovation domiciliaire**
 - 6.1. **Résolution** – Demande d'émission de certificats de conformité
 - i. Ville de Boisbriand : N° RV-1727
 - ii. Ville de Sainte-Thérèse : N° 1200-74 N.S.
 - 6.2. **Résolution** – Transmission du Projet du Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) au Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP)
 - 6.3. **Résolution** – Octroi de mandat à Groupe Pleine Terre pour la mise à jour du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC de Thérèse-De Blainville – Étape 2
7. **Développement économique de la MRC**
 - 7.1. **Résolution** – Dépôt et transmission du Plan d'action – Programme d'appui à la collectivité (PAC) au Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI)
8. **Développement – Culture – Patrimoine – Sectoriel (Bioalimentaire, Récréotourisme)**
 - 8.1. **Dépôt** – Table Action Patrimoine (TAP) ad hoc - Compte-rendu de la rencontre du 8 juin 2023
9. **Gestion administrative, financière et du personnel**
 - 9.1. **Dépôt** – Liste de la correspondance au 13 décembre 2023
 - 9.2. **Résolution** – Adoption des comptes payés et à payer du 23 novembre au 13 décembre 2023
 - 9.3. **Résolution** – Nomination des membres du Comité consultatif agricole de la MRC (CCA) – Catégorie agriculteurs, citoyen non-agriculteur
 - 9.4. **Résolution** – Nomination de madame Christine Beaudette, mairesse de la Ville de Boisbriand à titre de représentante auprès du Comité consultatif régional des Laurentides – Ministère de la Famille
 - 9.5. **Résolution** – L'Application de l'Intelligence artificielle au monde municipal (AIAMM) – Octroi de mandats aux startups : ÂCARA, CANNFORECAST; CIVILIA; K2 GEOSPATIAL; NIOSENSE; SPLITOM; XEOS IMAGERIE
 - 9.6. **Résolution** – Amendement de la résolution N° 2022-01-15 – Régime de retraite des employés de la MRC – Politique des conditions de travail des employés de la MRC
10. **Dossiers régionaux et métropolitains**
 - 10.1. **Résolution** – Table Action Sociale (TAS) – Fonds d'aide d'urgence au logement – Allocation d'un montant de 20 000 \$ en 2024 – Volet 2 du Fonds Régions et Ruralité (FRR)



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

11. Sécurité incendie/sécurité civile

11.1. **Résolution** – Révision du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCR-SI) – Octroi de mandat à monsieur Gilles Desgagnés

12. Gouvernance - MRC

13. Demande d'appui

14. Levée de l'assemblée

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-12-225

OBJET: Adoption et suivi – Procès-verbal de la séance ordinaire du 22 novembre 2023

Il est proposé par Madame Julie Boivin
Mairesse de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
appuyé par Monsieur René Villeneuve
Conseiller de Ville de Rosemère

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 22 novembre 2023, soit adopté tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-12-226

OBJET: Avis de conformité
Amendement à la réglementation d'urbanisme des Villes de Boisbriand et de Sainte-Thérèse

ATTENDU QUE les Ville de Boisbriand et de Sainte-Thérèse ont présenté des demandes d'amendement à leur réglementation d'urbanisme, soit les règlements : Boisbriand : N° RV-1727 et Sainte-Thérèse : N° 1200-74 N.S.

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c.A-19.1), la MRC doit, dans les 120 jours de la transmission des règlements et résolutions, examiner et vérifier la conformité de ces derniers aux dispositions de son Schéma d'aménagement et de développement ainsi que de son Document complémentaire;

ATTENDU QUE les modifications apportées par les présents règlements sont les suivantes :

Boisbriand
N° RV-1727

Sur l'occupation et l'entretien des bâtiments :
Règlement N° RV-1727 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments afin de :

- **Assurer** le contrôle des situations de vétusté ou de délabrement des bâtiments, notamment ceux comportant des logements;
- **Empêcher** le dépérissement des bâtiments, à protéger ceux-ci contre les intempéries et à préserver l'intégrité de leur structure.

Sainte-Thérèse
N° 1200-74 N.S.

Zonage: Règlement modifiant le Règlement N° 1200 N. S. de zonage et ses amendements afin de:

- **Modifier** les limites de la zone P-185, agrandie à même la zone H-115;
- **Modifier** la grilles des spécifications de la zone P-185 en retirant la marge avant maximale.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

Il est proposé par Monsieur Jean Comtois
Maire de Ville de Lorraine
appuyé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire de Ville de Bois-des-Filion

QUE les amendements à la réglementation d'urbanisme des Villes de Boisbriand et de Sainte-Thérèse ont présenté, soit les règlements : Boisbriand : N° RV-1727 et Sainte-Thérèse : N° 1200-74 N.S. soient et sont réputés conformes aux dispositions du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Thérèse-De Blainville ainsi que de son Document complémentaire;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à émettre un certificat de conformité à l'égard de ces règlements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-12-227

OBJET: Transmission du Projet du Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) au Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements Climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP)

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés*, la MRC est tenue d'élaborer et mettre en œuvre un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) à l'échelle de son territoire;

ATTENDU QUE la MRC doit transmettre son projet de PRMHH au MELCCFP pour approbation, et ce, au plus tard le 16 décembre 2023;

ATTENDU QUE le projet de Plan a été élaboré en co-construction et en concertation avec les sept villes constituantes du territoire de la MRC, le tout, dans le respect des exigences de la démarche du MELCCFP;

ATTENDU QUE les villes ont été consultées quant aux choix et à la stratégie de conservation concernant les éléments spécifiques de leur territoire;

ATTENDU QUE ces choix et cette stratégie de conservation, inscrits au projet du PRMHH sont en concordance avec les objectifs visés par les villes constituantes;

ATTENDU QUE la mise en œuvre du PRMHH ne pourra se concrétiser efficacement et durablement que par l'entremise d'une volonté de l'ensemble des parties prenantes, dont le soutien financier adéquat et durable de la part des instances gouvernementales;

Il est proposé par Madame Christine Beaudette
Mairesse de Ville de Boisbriand
appuyé par Madame Liza Poulin
Mairesse de Ville de Blainville

QUE le conseil de la MRC :

- Autorise le directeur général de la MRC à transmettre le projet de PRMHH au MELCCFP en vue que ce dernier puisse l'étudier et l'analyser;
- Rappelle et Sensibilise les instances gouvernementales que la mise en œuvre ne pourra se concrétiser réellement et efficacement que par l'entremise d'un soutien financier adéquat et durable dans le temps et l'espace;



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

N° de résolution
ou annotation

2023-12-228

- Invite les villes membres à s'en tenir et à se référer au projet du PRMHH quant à l'engagement et l'élaboration d'une stratégie de conservation selon leurs caractéristiques et spécificités territoriales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OBJET: Octroi de mandat à Groupe Pleine Terre pour la mise à jour du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC de Thérèse-De Blainville – Étape 2

ATTENDU la recommandation favorable des membres du comité de mise en œuvre du PDZA pour entamer le processus de révision du Plan de développement de la zone agricole datant de 2014;

ATTENDU QUE le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) recommande d'entamer une mise à jour du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) au moment que la MRC juge le plus approprié afin d'adapter le Plan de développement de la zone agricole à la réalité de son territoire;

ATTENDU la mobilisation des parties prenantes concernées entamée depuis quelque temps en vue de sensibiliser et d'accélérer la réalisation de projets structurants orientés notamment vers l'autonomie alimentaire, les circuits courts dans la chaîne alimentaire, la promotion des produits et services bioalimentaires locaux, la mutualisation des ressources, l'adaptation du milieu agricole aux changements climatiques, etc.;

ATTENDU QUE le projet est en continuité avec les efforts effectués par la MRC, les villes membres et partenaires en matière de mobilisation face au développement du secteur bioalimentaire;

ATTENDU QU'une seule entreprise qui a été sollicitée à savoir : Groupe Pleine Terre qui a déjà élaboré l'étape 1 du PDZA 2.0;

ATTENDU QUE le Groupe Pleine Terre a transmis à la MRC de Thérèse-De Blainville l'offre de services visant la réalisation du premier volet de la mise à jour du PDZA de Thérèse-De Blainville pour la somme de 25 000 \$ taxes en sus;

ATTENDU QUE Groupe Pleine Terre est une entreprise disposant d'une équipe pluridisciplinaire qui propose des services agroenvironnementaux aux producteurs agricoles, municipalités, MRC, entreprises privées, publiques et parapubliques dans les domaines variés de l'agriculture, de la biologie, de la pédologie, de la gestion de l'eau et du territoire;

ATTENDU l'expertise de la firme en matière de Plan de développement de la zone agricole auprès des municipalités régionales de comté;

ATTENDU QUE des sommes sont prévues à cette fin dans les prévisions budgétaires 2024 de la MRC;

ATTENDU le Règlement N° 22-02 relativement à la gestion contractuelle, adoptée en date du 31 août 2022;

Il est proposé par Madame Julie Boivin
Mairesse de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
appuyé par Madame Christine Beaudette
Mairesse de Ville de Boisbriand



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville autorise le directeur général, monsieur Kamal El-Batal, de :

- OCTROYER un mandat au Groupe Pleine Terre pour l'accompagnement de la MRC de Thérèse-De Blainville dans le cadre du projet de la révision du Plan de développement de la zone agricole, et ce, pour l'étape 2;
- SIGNER l'offre de service présentée par Groupe Pleine Terre en novembre 2023;
- ASSURER le suivi dudit projet par l'entremise du comité de pilotage 2.0 et du comité technique de révision; la présence ponctuelle du MAPAQ, MAMH, CMM, UPA ou autre organisme, le cas échéant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-12-229

OBJET: Dépôt et transmission du Plan d'action – Programme d'appui à la collectivité (PAC) au ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI)

ATTENDU le Programme d'appui aux collectivités du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) Volet 1 - Organismes municipaux et la résolution N° 2022-11-242;

ATTENDU l'entente de principe cosignée par la MRC et le MIFI;

ATTENDU QUE ladite entente a pour objectif d'élaborer un plan d'action en matière d'attraction, d'intégration citoyenne, d'établissement durable et de pleine participation des personnes immigrantes et des autres minorités ethnoculturelles sur le territoire de la MRC tant sur les plans économiques, culturels que sociaux;

ATTENDU QUE le plan d'action a été présenté et expliqué au comité de suivi en date du 21 novembre 2023 et la recommandation favorable de ce dernier pour le transmettre au MIFI dans les délais convenus;

Il est proposé par Monsieur Christian Charron
Maire de Ville de Sainte-Thérèse
appuyé par Madame Julie Boivin
Mairesse de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

QUE le conseil de la MRC autorise le dépôt et la transmission du Plan d'action de la MRC élaboré dans le cadre du Programme d'appui aux collectivités du MIFI – Volet 1 - Organismes municipaux;

QUE le conseil de la MRC autorise le directeur général d'explorer le programme en question en vue d'analyser un cadre partenarial avec le MIFI.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-12-230

OBJET: Table Action Patrimoine (TAP) ad hoc – Compte-rendu de la rencontre du 8 juin 2023

Le compte-rendu de la rencontre du 8 juin 2023 de la Table Action Patrimoine (TAP) ad hoc est déposé aux membres du conseil et versé aux archives de la MRC de Thérèse-De Blainville.



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

N° de résolution
ou annotation

2023-12-231

OBJET: Liste de la correspondance au 13 décembre 2023

La liste de la correspondance « MRC de Thérèse-De Blainville - Séance du 13 décembre 2023 » est déposée aux membres du conseil et versée aux archives de la MRC de Thérèse-De Blainville.

2023-12-232

OBJET: Adoption des comptes payés et à payer du 23 novembre au 13 décembre 2023

Il est proposé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire de Ville de Bois-des-Filion
appuyé par Monsieur Jean Comtois
Maire de Ville de Lorraine

QUE les comptes payés et à payer, acceptés par les membres du conseil pour la période du 23 novembre au 13 décembre 2023 inclusivement, répartis comme suit : 184 162,56 \$ payés et 122 353,99 \$ à payer pour un grand total de 306 516,55 \$ soient et sont approuvés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-12-233

OBJET: Nomination des membres du Comité consultatif agricole de la MRC (CCA) – Catégorie agriculteurs et citoyen non-agriculteur

ATTENDU l'article 148.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* qui précise la composition du Comité consultatif agricole au niveau des MRC;

ATTENDU la liste ci-après des noms des producteurs agricoles proposés par l'UPA Basses-Laurentides (UPA Outaouais-Laurentides) :

- Philippe Leguerrier, Blainville;
- Éric Chaumont, Sainte-Anne-des-Plaines;
- Philip Gauthier, Sainte-Anne-des-Plaines;
- Denis Leguerrier, Blainville;
- Luc Charbonneau, Sainte-Anne-des-Plaines;
- Alain Desjardins, Boisbriand;
- Raphaël Lauzon, Sainte-Anne-des-Plaines;
- Vincent Guenette, Sainte-Anne-des-Plaines.

ATTENDU QUE la MRC de Thérèse-De Blainville doit choisir quatre noms des huit proposés pour son CCA;

ATTENDU QUE monsieur Reynald Filion, citoyen de Boisbriand, manifeste son intérêt de s'impliquer au niveau du CCA de la MRC de Thérèse-De Blainville;

Il est proposé par Madame Julie Boivin
Mairesse de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
appuyé par Madame Christine Beaudette
Mairesse de Ville de Boisbriand

QUE lors de la séance du conseil de la MRC du 13 décembre 2023, celui-ci a choisi les personnes suivantes pour faire partie à titre de membre du CCA :



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

- Philippe Leguerrier, Blainville;
- Philip Gauthier, Sainte-Anne-des-Plaines;
- Luc Charbonneau, Sainte-Anne-des-Plaines;
- Alain Desjardins, Boisbriand.

QUE le directeur général de la MRC communique les noms des producteurs agricoles acceptés à monsieur Francis Riendeau, Conseiller aux syndicats affiliés à la Fédération de l'UPA Outaouais – Laurentides;

QUE le conseil de la MRC accepte la nomination de monsieur Reynald Filion, citoyen de Boisbriand, à titre de membre du CCA;

QUE cette nomination demeure en vigueur du 13 décembre 2023 au 26 novembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-12-234

OBJET: Nomination de madame Christine Beaudette, mairesse de la Ville de Boisbriand à titre de représentante auprès du Comité consultatif régional des Laurentides – Ministère de la Famille

ATTENDU la *Loi modifiant la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance* (LQ 2022, c.9) sanctionnée le 12 avril 2022 prévoit la constitution par le ministre de la Famille d'un Comité consultatif régional (CCR) pour chacun des territoires qu'il détermine;

ATTENDU la mission du CCR est de conseiller le ministre de la Famille concernant les besoins de services de garde éducatifs à l'enfance et les priorités de développement de ces services sur son territoire;

ATTENDU QUE la région des Laurentides a été sélectionnée pour constituer un CCR;

ATTENDU QUE la Loi prévoit également la composition de chaque CCR, dont la désignation d'une personne représentant la municipalité régionale de comté du territoire concerné;

ATTENDU la date limite de désignation dudit représentant en date du 5 décembre 2023;

ATTENDU la décision du directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de Thérèse-De Blainville, monsieur Kamal El-Batal d'agir à titre de représentant jusqu'à la nomination d'un membre adopté par le conseil de la MRC au présent Comité;

Il est proposé par Monsieur Jean Comtois
Maire de Ville de Lorraine
appuyé par Monsieur Christian Charron
Maire de Ville de Sainte-Thérèse

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville procède à la nomination de madame Christine Beaudette, mairesse de la Ville de Boisbriand à titre de représentante de la MRC de Thérèse-De Blainville auprès du Comité consultatif régional des Laurentides – Ministère de la Famille;

QU'une allocation de présence soit versée à madame Christine Beaudette, mairesse de la Ville de Boisbriand en vertu du Règlement N°18-02.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

N° de résolution
ou annotation

2023-12-235

OBJET: L'Application de l'Intelligence artificielle au monde municipal (AIAMM) – Octroi de mandats aux startups : ÁCARA; CANNFORECAST; CIVILIA; K2 GEOSPATIAL; NIOSENSE; SPLITOM, XEOS IMAGERIE

ATTENDU la mise sur pied du Fonds Régions et Ruralité (FRR) du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) en vigueur depuis le 1^{er} avril 2020;

ATTENDU la résolution N° 2020-09-172 adoptée par le conseil de la MRC lors de la séance du mois de septembre 2020 informant le MAMH de l'intérêt de la MRC de Thérèse-De Blainville d'explorer l'Intelligence artificielle (IA) au sein de divers projets innovants;

ATTENDU le Volet 3 du FRR relatif aux Projets « Signature innovation » et dans le cas de la MRC de Thérèse-De Blainville, les Projets « Signature innovation » en l'application de l'Intelligence artificielle au monde municipal (AIAMM);

ATTENDU QUE les projets émanant de l'AIAMM visent des impacts positifs sur le territoire, la région administrative d'appartenance et pour le monde municipal québécois;

ATTENDU l'entente conclue entre la MRC de Thérèse-De Blainville et le MAMH confirmant sa participation dans le cadre du projet de « *L'application de l'Intelligence artificielle au monde municipal (AIAMM)* »;

ATTENDU les recommandations favorables obtenues du Comité directeur – AIAMM;

ATTENDU la liste des appels d'offres reçus et retenus ci-après :

NOM DE L'ENTREPRISE	SECTEUR	DESSCRIPTIF DU PROJET	VILLES PARTICIPANTES
	SOUS-THÉMATIQUE		
ÁCARA CLIMATE	Environnement	Logiciel de gestion des risques climatiques pour une planification résiliente de l'utilisation des terres, conçu pour les décideurs publics.	- Ville de Boisbriand - Ville de Rosemère - Ville de Sainte-Anne-des-Plaines - Ville de Sainte-Thérèse
	Politiques publiques	Réalisation d'une évaluation détaillée de la vulnérabilité future d'un territoire au changement climatique pour définir des actions d'adaptation climatique (<i>aménagement du territoire</i>).	



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution
ou annotation

CANNFORECAST	Eau	Diagnostic de l'état des aqueducs, prévisions des consommations d'eau et maintenance prédictive des aqueducs	<ul style="list-style-type: none"> - Ville de Blainville - Ville de Boisbriand - Ville de Bois-des-Filion - Ville de Lorraine - Ville de Rosemère - Ville de Sainte-Anne-des-Plaines - Ville de Sainte-Thérèse
	Économie d'eau potable		
CIVILIA	Environnement	Modélisation avancée des réseaux cyclables existants par utilisation de traces GPS et simulation d'ajouts et de modification du réseau. Plateforme pour mesures d'atténuation de l'impact des travaux de construction sur la mobilité.	<ul style="list-style-type: none"> - Ville de Blainville - Ville de Rosemère - Ville de Sainte-Anne-des-Plaines - Ville de Rosemère
	Mobilité durable		
K2 GÉOSPATIAL	Environnement	Suivi des îlots de chaleur (suivi qualité de l'air). Anticipation d'évènements climatiques locaux. Analyse prédictive de l'état de santé des arbres.	<ul style="list-style-type: none"> - Ville de Bois-des-Filion - Ville de Sainte-Anne-des-Plaines - Ville de Sainte-Thérèse
	Changements climatiques		
NIOSENSE	Environnement	Réduction des arrêts des camions aux feux de circulation par une meilleure synchronisation des corridors routiers.	<ul style="list-style-type: none"> - Ville de Boisbriand
	Mobilité durable		
SPLITOM	Énergie	Récupération de chaleurs de serveurs pour chauffer une piscine publique ou un bâtiment municipal.	<ul style="list-style-type: none"> - Ville de Blainville
	Efficacité énergétique		



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

N° de résolution
ou annotation

XEOS IMAGERIE	Environnement	Suivi des îlots de chaleur (<i>suivi qualité de l'air</i>). Anticipation d'événements climatiques locaux.	- Ville de Bois-des-Filion - Ville de Sainte-Anne-des-Plaines - Ville de Sainte-Thérèse
	Changements climatiques	Analyse prédictive de l'état de santé des arbres.	

ATTENDU QUE la première série des projets de l'AIAMM se lit comme suit :

- Le montant de la subvention du Volet 3 du FRR : 882 440 \$;
- Le montant assuré par les startups : 997 841 \$;
- Le budget total des projets : 1 880 281 \$;

Il est proposé par Monsieur René Villeneuve
Conseiller de Ville de Rosemère
appuyé par Madame Liza Poulin
Mairesse de Ville de Blainville

QUE le conseil de la MRC autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à octroyer un contrat avec les firmes retenues pour la réalisation du projet de « *L'application de l'Intelligence artificielle au monde municipal (AIAMM)* » aux termes et conditions prévues, tel qu'il appert des explications du directeur général et secrétaire-trésorier lors de la séance du 13 décembre 2023;

QUE le conseil de la MRC autorise la direction générale de signer pour et au nom de la MRC les documents pertinents à cette fin;

QUE le conseil de la MRC autorise le directeur général de lancer une deuxième série d'appels de projets au courant de l'année 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-12-236

OBJET: Amendement de la résolution N° 2022-01-15 – Régime de retraite des employés de la MRC – Politique des conditions de travail des employés de la MRC

ATTENDU la Politique des conditions de travail des employés de la MRC de Thérèse-De Blainville adoptée le 18 janvier 2017 et en vigueur depuis le 1^{er} janvier;

ATTENDU QU'il y a lieu de préciser la clause 10.6 de la Politique des conditions de travail des employés de la MRC concernant l'allocation de retraite en vue de souligner que ladite allocation ne peut être versé qu'aux employés permanents ayant cumulé trois (3) années de services continus à la date de leur retraite;

ATTENDU les explications de la direction générale aux membres du conseil lors de la séance du 13 décembre 2023;

Il est proposé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire de Ville de Bois-des-Filion
appuyé par Monsieur René Villeneuve
Conseiller de Ville de Rosemère



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

QUE le conseil de la MRC autorise l'amendement à la résolution N° 2022-01-15 et à la Politique des conditions de travail des employés de la MRC afin d'apporter la modification quant à l'admissibilité d'un employé au versement de l'allocation de retraite « *qui ne peut être versé qu'aux employés permanents ayant cumulé trois (3) années de services continus à la date de leur retraite* »;

QUE ladite allocation de retraite se calculera sur la base de la moyenne salariale des trois (3) dernières années de services;

QUE ledit amendement est rétroactif à la date d'adoption de la résolution N° 2022-01-15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-12-237

OBJET: Table Action Sociale (TAS) – Fonds d'aide d'urgence au logement – Allocation d'un montant de 20 000 \$ en 2024 – Volet 2 du Fonds Régions et Ruralité (FRR)

ATTENDU la demande du Comité d'aide d'urgence au logement de la MRC et les besoins à combler en vue de contrer la vulnérabilité et la précarité d'une frange populationnelle notamment entre les périodes des mois de juin à novembre de chaque année;

ATTENDU la demande de la Table action sociale de la MRC, les explications fournies lors du dernier lac-à-l'épaule et l'orientation prise en la matière;

ATTENDU les explications fournies par le directeur général et secrétaire-trésorier aux membres du conseil de la MRC lors de la séance du 13 décembre 2023;

ATTENDU les prévisions budgétaires de 2024;

Il est proposé par Monsieur Christian Charron
Maire de Ville de Sainte-Thérèse
appuyé par Madame Christine Beaudette
Mairesse de Ville de Boisbriand

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville autorise une allocation de 20 000 \$ au Comité d'aide d'urgence au logement au cours de l'année 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-12-238

OBJET: Révision du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCR-SI) – Octroi de mandat à monsieur Gilles Desgagnés

ATTENDU l'obligation, pour la MRC, d'établir un schéma de couverture de risques incendie pour l'ensemble de son territoire en vertu de l'article 8 de la *Loi sur la sécurité incendie* (L.R.Q., ch. S-3.4);

ATTENDU QUE certaines modifications doivent être apportées au Schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCR-SI) 2.0 et que celles-ci ne soient possibles que via un processus de révision;

ATTENDU la résolution N° 2023-07-148 adoptée par le conseil de la MRC lors de la séance du mois de juillet 2023 afin d'autoriser l'enclenchement de révision anticipée du SCR-SI 2.0 et de mandater le directeur général et secrétaire-trésorier de planifier le processus à cet effet;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

ATTENDU les besoins ponctuels de la MRC de Thérèse-De Blainville en matière d'expertise en lien avec des éléments techniques et opérationnels concernant la révision du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCR-SI);

ATTENDU QUE la MRC a sollicité une offre de services de monsieur Gilles Desgagné;

ATTENDU l'offre de services de monsieur Gilles Desgagnés transmise à la MRC de Thérèse-De Blainville;

ATTENDU la recommandation favorable du comité en sécurité incendie de la MRC;

ATTENDU QUE les disponibilités des crédits au budget de 2023-2024;

Il est proposé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire de Ville de Bois-des-Filion
appuyé par Madame Christine Beaudette
Mairesse de Ville de Boisbriand

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville autorise le directeur général d'octroyer le mandat à monsieur Gilles Desgagnés pour requérir à son expertise avec des éléments techniques et opérationnels concernant la révision du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCR-SI), et ce, selon les conditions en ci-après :

- La MRC versera une rémunération au prestataire de 60,00 \$ par heure (taxes en sus) et le nombre total des heures estimées pour réaliser la révision du schéma est d'environ 100 heures selon le mandat;
- Le mandat sera rémunéré pour ses frais de déplacement au taux de 30,00 \$ par heure;
- Le mandat sera remboursé pour ses frais de déplacement au taux de 0,61 \$ du kilomètre.

QU'une autorisation du conseil de la MRC sera exigée dans le cadre du dépassement des dix pourcent (10%) du nombre total des heures estimées;

QUE le conseil de la MRC autorise le directeur général de mettre sur pied un comité de pilotage du projet de la mise à jour et que celui-ci devra être composé de :

- Président du Comité de sécurité incendie : monsieur Gilles Blanchette;
- Vice-présidente du Comité de sécurité incendie : madame Christine Beaudette;
- Directeur général de la MRC de Thérèse-De Blainville : monsieur Kamal El-Batal;
- Directeur général de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines : monsieur Alain Cassista;
- Directrice générale de la Ville de Blainville : madame Chantal Gauvreau;
- Directeur du service de sécurité incendie de la Ville de Sainte-Thérèse : monsieur Christian Legault.

QU'une allocation de présence soit versée aux deux membres du conseil de la MRC en vertu du Règlement N° 18-02;

QUE le mandat de la mise à jour soit enclenché dès janvier 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution
ou annotation

2023-12-239

OBJET: Levée de l'assemblée

Il est proposé par Madame Julie Boivin
Mairesse de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
appuyé par Monsieur Christian Charron
Maire de Ville de Sainte-Thérèse

DE lever la présente réunion à 15:50 heures

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Eric Westram,
Préfet

Kamal El-Batal,
Directeur général et Secrétaire-trésorier

13 décembre 2023

Certificat de disponibilité de fonds :

Je, soussigné Kamal El-Batal, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie par la présente que la MRC de Thérèse-De Blainville dispose des crédits suffisants pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions N° 2023-12-221 à N° 2023-12-239 lesquelles ont été adoptées à l'assemblée tenue le 13 décembre 2023.

Émis le 13 décembre 2023 conformément aux dispositions de l'article 961 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, ch. C-27.1).

Le procès-verbal est sujet à l'approbation du conseil lors de leur prochaine séance.

Kamal El-Batal, DBA., Adm.A.
Directeur général et Secrétaire-trésorier